

Un outil de pilotage au service de la prévention

Pilotez votre politique santé au travail
avec Prorisq*



Un logiciel gratuit

La Caisse des Dépôts, gestionnaire de la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales), est engagée aux côtés des collectivités locales et des établissements de santé dans l'indemnisation de l'invalidité et dans la prévention des risques professionnels.

A ce titre, le fonds national de prévention (FNP) de la CNRACL met gratuitement à disposition des employeurs du régime, un logiciel de gestion des accidents de service et des maladies professionnelles.

Créé en 2001 au sein de la CNRACL et codifié aux articles L 814-1 et L 814-2 du Code général de la fonction publique, le fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles est financé par un prélèvement sur le produit des contributions retraites perçues par la CNRACL.

Il œuvre pour informer, aider méthodologiquement et accompagner, notamment financièrement, les employeurs.

Il exerce ses missions au profit des collectivités et établissements mentionnés aux articles L. 4 et L. 5 dudit code. Il a pour première mission de réaliser des statistiques nationales sur les risques professionnels et de mettre à la disposition des employeurs les outils nécessaires à la collecte des données sur les risques professionnels afin d'alimenter la Banque nationale de données (BND)

Fonds national de prévention de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales



→ Prorisq : logiciel de gestion du risque professionnel et outil de pilotage au service de la prévention.

Nous contacter

- Assistance technique et fonctionnelle
- Formation
- Aide en ligne

✉ bnd@caissedesdepots.fr

☎ 05 56 11 37 65

🌐 www.prorisq.org



Caisse nationale de retraites
des agents des collectivités locales
6 place des Citernes - 33059 Bordeaux Cedex
www.cnrACL.retraites.fr/employeur/prevention-risques-professionnels

© AdobeStock - Novembre 2022



Interfaces facilitées avec d'autres logiciels RH

- ✓ Fiche employeur
- ✓ Gestion des agents
- ✓ Traitement des déclarations



Impression directe des documents

- Rapports hiérarchiques
- Formulaires Cerfa (régime général)
- RASSCT (rapport sur la santé et sécurité et les conditions de travail)

Obligations réglementaires et conformité

- Circulaire du ministère de la Santé et de la Protection sociale
- Directive 89/391/CEE du Conseil européen du 12 juin 1989
- Règlement n°1338/008 concernant la communication de statistiques des Etats membres
- Tables de références reconnues dans le domaine de l'analyse des risques



Requêteur intégré

- Liste de données, tableaux, graphiques
- Tableaux de bord : bilans, indicateurs
- Export (Excel)



Vision globale et détaillée de la sinistralité FPH-FPT

- Rapports annuels spécifiques FPH, FPT et SIS, produits par le FNP
- Aide à l'orientation des actions de prévention : priorisation de risques ou secteurs d'activité